|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| appel a projets 10 000 logements hlm accompagnés PRESENTATION SYNTHETIQUE DES PROJETS  **SARTHE HABITAT/ TARMAC** | | | | | | |
| **Informations et coordonnées professionnelles** | | | | | | |
| Responsable du projet : Marie France HALLOIN – SARTHE | | | | | | |
| Nom de l’organisme porteur du projet : SARTHE HABITAT | | | | | | |
| Téléphone :02 43 43 72 72 | Adresse électronique : [marie-france.halloin@sarthe-habitat.fr](mailto:marie-france.halloin@sarthe-habitat.fr) | | | | | |
| Président ou Directeur général : Guy HENRION | | | | | | |
| Fédération de l’organisme: OPH | | | | Région de l’organisme: PAYS DE LA LOIRE | | |
| Ville : LE MANS | | | | | Code postal : 72000 | |
| Numéro de SIRET : 403 040 850 | | | | | | |
| Autres organismes (si projet inter organismes):/ | | | | | | |
| **DESCRIPTION du projet** | | | | | | |
| **Nom du projet: PREMIER LOGEMENT DES JEUNES PARENTS** | | | | | | |
| Projet innovant X Structurant  Inter organismes  | | | | | | |
| Durée du projet : 3 ANS | | Début : 01/01/2019 | | | | Fin : 31/12/2021 |
| Coût total du projet : 240 600 € sur 3 ans | | | Montant des dépenses éligibles : 240 600 € | | | |
| Taux de l’aide (par rapport aux dépenses éligibles) :  50% | | | Montant de l’aide demandée : 120 300 € | | | |
| Total financement public : 177 600 € (74 % de financements publics) | | | | | | |
| Nom du prestataire ou de l’opérateur de l’accompagnement : **Association TARMAC** | | | | | | |
| Localisation du projet: territoire départemental - le bailleur est implanté sur 188 communes du Département | | | | | | |
| Description du projet :  Le projet s’adresse à des jeunes parents qui accèdent à un premier logement ou qui ont des difficultés à s’y maintenir. Il s’agit de permettre à ces jeunes parents (couple ou famille monoparentale) d’accéder à un premier logement ou de s’y maintenir en mettant en place un accompagnement global leur permettant de s’intégrer dans le logement et son environnement.  Le bailleur social sera attentif à mobiliser des logements adaptés, en termes de typologie, d’aménagement et de localisation, mais aussi en terme de niveau de loyer et de charges, afin d’être au plus près des besoins et des capacités de solvabilisation des ménages visés.  Seront abordées les problématiques de parentalité, addictions, violences intra-familiales, accès aux droits, accès à l’emploi, gestion budgétaire, entretien du logement…, avec un accompagnement global assuré par l’association TARMAC. Il est prévu l’accompagnement de 20 jeunes parents, dans les logements de Sarthe Habitat, sur une période de 3 ans (soit 60 suivis sur la durée du projet).  Partenariats mobilisés :  - SARTHE HABITAT (bailleur) : repérage des situations, analyse, mise à disposition de logements pérennes ; participe à l’accompagnement global avec l’association TARMAC et prend le relais à la fin de l’accompagnement ;  - Association TARMAC : repérage de situation en sortie d’hébergement ou en logement accompagné, assure l’accompagnement global des ménages ;  - Dispositifs liés à l’emploi : Missions Locales ;  - Association Hygiène Sociale ;  - Dispositifs d’aides financières en faveur des jeunes ;  - Institutionnels : DDCS de la Sarthe, CAF, CCAS, SPIP, FSL ;  - Intervenants sociaux de l’EPSM, associations tutélaires. | | | | | | |
|  | | | | | | |

|  |
| --- |
| **AVIS DES SERVICES DECONCENTRES DE L’ETAT** |
| DDCS SARTHE |
| Le projet répond à un besoin local. Les données du PDALHPD montrent que les dispositifs d’accompagnement liés au logement ne sont pas suffisants pour accompagner des ménages dans la globalité de leurs difficultés. Les données SIAO montrent une augmentation des situations de jeunes en famille mono-parentales en difficulté d’accès et de maintien dans le logement. Un repérage, dans les données de Sarthe Habitat, a été fait de publics de jeunes parents (couple et familles mono-parentales) avec certaines situations en rupture totale avec leur famille. Ces problématiques de jeunes familles en difficulté de maintien dans le logement ont aussi été repérées dans le cadre des travaux du diagnostic à 360° et de l’élaboration du nouveau PDALHPD. Le projet est équilibré financièrement avec des co-financements validés par les acteurs locaux (mildeca et DDCS).  Le répond aux cahiers des charges de l’appel à projets. Ce projet répond aux principes d’innovation posés par le cahier des charges (un logement accessible économiquement et bien localisé, une gestion locative adaptée, un diagnostic et un accompagnement adaptés aux besoins).  Ce projet répond aux publics dont le cahier des charges prévoit une attention particulière : situations présentant des risques pour les enfants, personnes confrontées à des situations d’isolement.  Le besoin repéré par Sarthe Habitat, Tarmac et la DDCS n’est actuellement pas couvert sur le département de la Sarthe. Notamment, les jeunes parents ne font pas l’objet d’une mobilisation particulière. Ce projet vient donc compléter les dispositifs existants.  Le projet développe une logique de prévention des ruptures de parcours résidentiels par un repérage et une évaluation en amont des problématiques.  Il privilégie un accompagnement global et pluridisciplinaire, individualisé et adapté aux problématiques repérées. L’idée est de trouver le bon niveau d’accompagnement lié au logement.  Il s’appuie sur une interface importante entre l’association et le bailleur social qui est partie prenante de l’action durant le repérage, l’évaluation et l’accompagnement.  Il s’appuie sur un solide partenariat local : échange de pratiques sur les modalités de l’accompagnement dans le logement pour faire évoluer les pratiques et postures professionnelles.  En conclusion, l’avis de la DDCS est favorable. |

|  |
| --- |
| **AVIS DE LA DREAL DES PAYS DE LA LOIRE** |
| Le Département de la Sarthe a été retenu, en 2018, dans le cadre de l’AMI « plan quinquennal pour le logement d’abord ».  Le territoire Sarthois est donc bien mobilisé autour de ces thématiques.  Le public visé par le projet fait partie du public cible l’AMI.  Le projet vise à proposer la mise en place d’un accompagnement global pour les jeunes parents ou familles monoparentales qui prennent possession d’un logement pour la première fois et n’ont aucun repère en matière de gestion d’un logement (entretien du logement, règlement des loyers, respect du voisinage…).  Ce besoin, repéré par l’association TARMAC, le bailleur social et la DDCS, n’est pas couvert sur le Département de la Sarthe. Le territoire de l’action se situe sur l’ensemble du parc du bailleur.  Le projet prévoit l’accompagnement, par an, de 10 ménages en accès au logement et de 10 en maintien dans le logement, soit 60 ménages sur 3 ans.  L’aspect intéressant réside dans le public visé par le projet, à savoir de jeunes parents dont certains peuvent être en rupture totale avec leur famille ou qui n’ont pas eu de repères suffisants leur permettant d’être autonomes dans la gestion de leur logement. L’association TARMAC propose de mettre en œuvre un accompagnement global individualisé, adapté aux problématiques repérées conjointement par l’association et le bailleur dans le cadre d’un diagnostic partagé auquel le ménage sera associé. L’idée est de trouver le bon niveau d’accompagnement lié au logement. Dans ce cadre, la notion de parcours sera envisagée : bail associatif, bail glissant puis bail direct.  Différents axes de travail pourront être abordés avec les ménages, selon les besoins, en plus de l’accompagnement lié au logement : soutien adapté au regard des difficultés à devenir parents, travail avec le planning familial (prévention, contraception), accompagnement vers des structures de santé, de prévention, soutien vers l’insertion professionnelle…  Un autre point positif du projet est le coût maîtrisé de l’accompagnement proposé, ce qui permet de pouvoir accompagner un nombre important de ménages.  Si ce projet s’inscrit bien dans le cadre de l’appel à projet en termes de public visé par la démarche, le dossier reste imprécis sur les processus de la démarche d’accompagnement qui seront mis en place. Le repérage, le diagnostic et les actions d’accompagnement ne sont pas clairement explicités, ce qui rend difficile la reproductibilité de la démarche. En l’état actuel, le dossier dresse une liste de possibles axes de travail sans plus de précisions.  => L’opérateur devra apporter des précisions sur ces éléments.  Le financement dépasse le seuil de 50 % autorisé (54,8%)  => l’opérateur devra modifier le plan de financement. |

|  |
| --- |
| **AVIS DU CPR USH ET DREAL PAYS DE LA LOIRE DU 5 NOVEMBRE 2018** |
| **AVIS FAVORABLE**  Classement : **2/4**  Proposition de financement : **FSI innovation**  **Réserves** : le porteur de projet doit modifier le plan de financement et apporter des précisions sur les processus de la démarche d’accompagnement  **Proposition de financement** : FNAVDL |

|  |
| --- |
| **SUITES DONNÉES AU COMITE** |
| Le porteur de projet a corrigé le plan de financement et apporter toutes les précisions nécessaires sur les processus de la démarche d’accompagnement  Les réserves sont levées |

Appel à projets « 10 000 logements Hlm accompagnés » SARTHE HABITAT / Association TARMAC

Accès et maintien dans le logement de jeunes parents (couples ou familles monoparentales) dont c’est la première expérience de logement

**« premier logement des jeunes parents »**

# DEMANDEUR(S)

**ORGANISME**

* Représenté par Monsieur Guy HENRION, Directeur général

Adresse 158 Av Bollée 72 079 Cedex 9

Numéro SIREN 403 040 850

14 136 logements, dont 3842 en QPV

* L'organisme atteste qu'il est à jour de ses cotisations CGLLS, et qu'il dispose d'un PSP.
* Responsable du dossier : Marie France HALLOIN 02 43 43 72 31
* L'organisme a bénéficié des aides du FILLS ou du FSI au cours des trois années précédentes pour un montant de 4 682,50 € (formation des personnels de proximité au repérage et à la compréhension des problématiques de santé mentale)

# DESCRIPTION DU PROJET

Descriptif sommaire du projet et objectifs poursuivis

Ce projet repose sur un partenariat étroit entre SARTHE HABITAT et l’association TARMAC pour la mise en œuvre d’un accompagnement global pertinent pour le public suivant :

* Jeunes parents, ou familles monoparentales

Il est proposé de mettre en place un accompagnement global en direction de ce public qui prend possession d’un logement et n’a aucun repère en matière de gestion d’un logement (entretien du logement, règlement des loyers, respect du voisinage…) mais également en matière éducative pour les enfants, ou qui connaissent des problèmes de santé.

Il s’agit de permettre à ce public :

* d’accéder à un logement social. Après analyse conjointe des situations, une solution de relogement direct ou en bail glissant seront proposés. Dans ce dernier cas, le bailleur établit un bail avec l’association pour une durée minimale de 6 mois, sous forme de bail glissant, puis signature d’un contrat direct avec les bénéficiaires dès lors que l’accompagnement n’est plus nécessaire.
* de se maintenir dans les lieux grâce à un accompagnement global personnalisé assuré par l’association TARMAC.
* en cas d’échec ou d’impossibilité d’accompagnement permettant le maintien dans les lieux, un relogement temporaire dans un logement en sous location, avec un accompagnement ciblé et de proximité par le dispositif TARMAC. Dans ce cas, une fois la situation stabilisée, l’Association TARMAC et SARTHE HABITAT rechercheront ensemble une solution de relogement en logement autonome dans le parc du bailleur.

Les objectifs : permettre à ce public d’accéder à un logement ou de s’y maintenir en bénéficiant d’un accompagnement global individualisé renforcé à domicile.

**PUBLICS CIBLES DU PROJET**

Nombre de ménages accompagnés : 20 (sur le principe de 10 accès dans le logement et de 10 en maintien avec possibilité de mobiliser davantage l’un ou l’autre des dispositifs en fonction des situations rencontrées.

Caractéristiques des publics cibles : Public de 18 à 30 ans (priorité aux personnes 18 - 25 ans)

Jeunes parents ou futurs parents et familles monoparentales en difficulté sociale, dont c’est la première expérience en logement.

|  |
| --- |
| **MODALITES DE MOBILISATION DES LOGEMENTS**  Création d’une offre nouvelle Aménagement de logement existant  Mobilisation de logements existants sans aménagement  Reclassement offre existante en offre à bas loyer  Nombre de logements : 20 (compris les logements de SARTHE HABITAT déjà occupés par le public cible qui disposent d’un contrat de location en direct avec le bailleur mais faisant l’objet d’un accompagnement par l’association).  Typologie des logements : Adaptés à la composition familiale, aux ressources et aux souhaits géographiques des bénéficiaires (en fonction de la localisation du parc). |
| **Localisation de l’offre de logements accompagnés (région/département/commune(s))** L’ensemble du parc de Sarthe Habitat (logements collectifs ou individuels). Privilégier la proximité des services pour favoriser l’accès aux soins et aux services liés à l’insertion sociale et professionnelle du public. |
| Modalités de réservation et d’attribution des logements :  Mobilisation de logements existants sans aménagement, en diffus, sur l’ensemble du département.  *Dans le cadre de l’accès au logement* : Par Sarthe Habitat dans le cadre des procédures habituelles d’attributions. Liens avec la commission mensuelle « contingent préfectoral » pilotée par la DDCS.  *Dans le cadre du maintien dans le logement* : l’association TARMAC assurera l’accompagnement global du ménage qui restera titulaire de son contrat de location.  En cas d’échec ou d’impossibilité de mise en place d’un accompagnement, mobilisation d’un logement temporaire en sous-location par l’association TARMAC. |

**ACCOMPAGNEMENT**

**Méthodologie de réalisation de l'accompagnement (étendue de l'accompagnement et objectifs visés, méthodes, durée et adaptabilité) *:***

### Le but poursuivi

Il est envisagé de proposer un projet d’accompagnement social renforcé à de jeunes parents, couples ou familles monoparentales, pour lesquels une évaluation mettrait en évidence une fragilité, une vulnérabilité dans l’accès à leur premier logement. Il s’agit d’aller au-delà de la simple prise en compte de l’appropriation du logement mais de prendre en compte :

* + les obligations liées à la parentalité ;
  + les démarches préventives liées à l’insertion socio professionnelle, l’insertion par le logement ;
  + les problématiques dues à un manque de repères et d’autonomie temporaire.

Il est prévu chaque année un total de 10 ménages en accès au logement et 10 en maintien dans le logement. (Souplesse possible en fonction des besoins).

Le logement reste le cadre de la stabilisation préalable à toute démarche dans la durée. Ce n’est que si la condition d’un logement stable est remplie, qu’une démarche d’accompagnement global peut se mettre en place (insertion, social, emploi, parentalité, santé…)

Cet accompagnement mobilise des compétences spécifiques, détenues par les professionnels de TARMAC, ayant l’expérience de l’accompagnement vers et dans le logement (AVDL, AVDL DALO), l’expérience de l’accompagnement global (accompagnement DALO, accompagnement CHRS Hors les murs) d’un public en difficultés sociales donc y compris de jeunes parents en couple ou des familles monoparentales.

L’accompagnement aurait comme axe de travail :

* + De s’approprier le logement « faire son chez soi » : aménagement, entretien, voisinage, droits et obligations ;
  + D’apporter un soutien adapté au regard des difficultés à devenir parents : proposition à participer à des animations familles, à des ateliers liés à la parentalité animés par les professionnels de l’association ;
  + De travailler avec le réseau de l’hôpital du Mans au Pôle mère-enfants (suivi grossesse, ateliers pour les parents) ;
  + De travailler avec le planning Familial (prévention, contraception)
  + D’aider à l’ancrage des personnes dans un territoire donné et accéder à toutes les ressources dans son nouvel environnement : centres sociaux, PMI, culture, animation, santé, scolarité, crèche, halte-garderie, vacances ;
  + D’être un vecteur entre le couple, le ménage et le quartier : prendre connaissance et conscience des services et ressources ;
  + De soutenir l’apprentissage à la gestion d’un budget (garantie jeune, RSA, salaire, sans ressources) : information sur les charges liées au logement et celle s liées à l’enfant ;
  + D’orienter et d’accompagner vers des structures de santé, de prévention ;
  + De soutenir l’insertion professionnelle en lien avec les dispositifs dédiés et le réseau partenarial : L’insertion sociale et professionnelle est faite d’étapes qui se jouent dans divers domaines autres que le marché du travail : leurs parcours d’insertion étant déterminés par la mobilité, la formation, la possibilité d’entreprendre, le défaut d’insertion sociale pouvant basculer les personnes ou familles dans la vulnérabilité. Aussi, celle-ci issue des parcours de vie, peut se traduire dans plusieurs domaines tels que le lieu de résidence, les relations sociales et affectives (famille, amis), l’activité (travail, bénévolat), la santé, le rapport aux institutions étatiques.

Les professionnels de l’association Tarmac pourront être sollicités par le bailleur Sarthe Habitat pour intervenir auprès de ménages dont le maintien dans leur logement est devenu complexe et mis en danger, il s’agira alors :

* + D’aborder les points sensibles qui justifient la mise en place de l’accompagnement : impayés, nuisances, etc…
  + D’étudier les solutions de maintien dans le logement ou envisager une alternative ;
  + De prendre conscience du risque d’expulsion et de ses conséquences ;

Cet accompagnement reste dans une logique de la politique du «logement d’abord», même si les partenaires n’excluent pas le recours à d’autres solutions moins pérennes lorsque la réussite de l’accompagnement en dépend.

### Les modalités d’intervention

L’association TARMAC a une expérience dans l’accueil, l’hébergement de personnes ou de familles vulnérables ayant des problématiques multiples (sociales, financières,…). Les équipes professionnelles mettent en œuvre des actions pour :

* + Intervenir auprès des personnes dans leur globalité (famille, éducation, santé, emploi, culture et loisirs),
  + Développer toute forme d’accompagnement social, d’intervention innovante pour soutenir le projet individuel et d’autonomie,
  + Favoriser l’insertion sociale et professionnelle en tenant compte des parcours afin de trouver un équilibre,
  + Contribuer/Participer au maintien du lien social,
  + Associer les personnes dans l’élaboration de leurs projets.

L’association TARMAC a mis en place une plateforme d’accompagnement. Elle est constituée de professionnels diplômés : Conseillère en économie sociale et familiale, Assistantes Sociales, Educateurs Spécialisés ayant des savoir-faire dans la gestion de budget, dans l’éducation et la parentalité, la santé (suivi, addiction, violences intra familiales, conjugales) et l’insertion professionnelle.

Selon les problématiques exposées, la plateforme privilégie les compétences des professionnels pour déterminer le ou les professionnels qui seront garants de l’accompagnement. Concernant les couples, un binôme interviendra.

Une durée de 6 mois à un an d’accompagnement est déterminante au regard du public.

Un contrat d’accompagnement individualisé est signé pour chaque personne accompagnée. Ce contrat intégrera au besoin des objectifs du couple et ou de la famille ainsi que des objectifs liés à la parentalité.

L’accompagnement réalisé par l’Association TARMAC fait le lien avec les professionnels de la santé, de l’insertion professionnelle et tout autre partenaire nécessaire en accord avec le ménage.

L’accompagnement se déroulera sous forme de visite au logement, à domicile chaque semaine. Les rencontres s’étaleront dans le temps en tenant compte de l’autonomie, de l’évolution. Des entretiens d’aide individuels et avec le couple seront programmés avec les services.

1. ***Dans le cadre de l’accès au logement,***

Le repérage des situations peut se faire :

* Par Sarthe Habitat : les chargés de clientèle/secteur repèreront les demandes de logement de jeunes parents ou familles monoparentales enregistrées dans le fichier commun de la demande. Un premier niveau de diagnostic des situations repérées sera établi par le chargé de mission d’accompagnement social du bailleur afin d’envisager l’intégration de cette situation dans le dispositif.
* Par l’association TARMAC : des situations seront repérées par l’association TARMAC ou par le biais du partenariat mis en place dans le cadre du dispositif SI-SIAO (réseau de santé, missions locales, CAF, AHS, sorties d’hébergements, logements accompagnés). L’association TARMAC pourra solliciter SARTHE HABITAT pour la mise à disposition de logements. Dès lors qu’une situation aura fait l’objet d’une décision commune (TARMAC /SARTHE HABITAT) pour intégration dans le dispositif, un relogement en direct ou en bail glissant pourra être mis en place avec l’association TARMAC pendant toute la durée de l’accompagnement. Le bailleur s’engage au glissement du bail au profit des bénéficiaires dès lors qu’ils auront acquis suffisamment d’autonomie pour garantir leur maintien dans le logement. Les critères d’évaluations seront définis ensemble.

Dès lors que la situation sera stabilisée, une rencontre tripartite au domicile du bénéficiaire (TARMAC, SARTHE HABITAT, sous-locataire) sera effectuée afin d’envisager le glissement du bail.

## Dans le cadre du maintien dans les lieux :

SARTHE HABITAT peut être amené à repérer de jeunes parents dont le maintien dans le logement est compromis du fait d’un non-respect des obligations locatives, telles qu’un défaut d’entretien, troubles locatifs, impayés de loyers…

Le repérage de ces situations se fera soit par le personnel de terrain du bailleur, composé notamment de 35 correspondants de sites, soit par les 13 chargés de recouvrement, soit par les 2 chargés de mission d’accompagnement social.

Dès lors que les problématiques rencontrées par le locataire nécessitent des compétences complémentaires à celles du bailleur, le chargé de mission d’accompagnement social présentera la situation à l’association TARMAC qui décidera de la mise en place, ou non, de l’accompagnement global. L’association TARMAC désignera alors un ou deux salariés garants de l’accompagnement (une co- référence) qui sera l’interlocuteur du bailleur. Le contrat d’accompagnement sera élaboré avec le ménage.

## Dans le cas d’une impossibilité de maintien dans les lieux :

Suite à une évaluation conjointe entre le bailleur et l’association, il peut apparaître que la situation est tellement obérée que le maintien dans le logement est impossible. Il pourra être envisagé un relogement temporaire dans un logement en sous location avec un accompagnement ciblé et de proximité par la plateforme d’accompagnement de l’association TARMAC.

Une fois la situation stabilisée, l’Association TARMAC et SARTHE HABITAT rechercheront ensemble une solution de relogement en logement autonome dans le parc du bailleur avec ou non la poursuite de l’accompagnement individualisé par le dispositif TARMAC dans le cadre du projet de relogement.

Si l’accompagnement ne produit pas un impact positif, une fin d’accompagnement sera signifiée aux ménages.

Dans les 3 cas indiqués ci-dessus, SARTHE HABITAT et l’association TARMAC seront amenés à échanger des informations, des points de vue sur l’évolution de la situation du bénéficiaire lors de points réguliers. Le but est d’aboutir à un diagnostic global et à la mise en place d’actions collégialement partagées. Les interventions de chaque partenaire seront clairement définies pour que le bénéficiaire sache ce qu’il est en droit d’attendre de chacun.

Une partie de l’accompagnement s’effectuera au domicile des bénéficiaires.

**Complémentarité avec la gestion locative (type de gestion locative : classique ou adaptée)** :

* Repérage des situations par le personnel de proximité (accès ou maintien)
* Evaluation par des travailleurs sociaux de SARTHE HABITAT avant l’intégration dans le dispositif et une autre pour acter la sortie du dispositif.
* Mobilisation des chargés de recouvrement en cas d’impayés de loyers, en lien avec l’association.
* Intervention si besoin par le bailleur sur des thématiques de gestion locative : chauffage, consommation des fluides, réparations locatives ….
* Veille constante des correspondants de sites (personnels de proximité) sur l’appropriation du logement afin de faire le lien avec l’association en cas de besoin.

**Démarche mise en place pour favoriser l’adhésion du ménage :**

Dès la demande de logement, si un relogement est préconisé pour le public concerné, une rencontre tripartite (bailleur, TARMAC et le bénéficiaire) sera programmée. Cette rencontre précisera le projet

« logement accompagné », lequel apportera les clarifications nécessaires afin d’obtenir l’adhésion du bénéficiaire.

Une fois le projet d’accompagnement élaboré avec l’ensemble des parties prenantes, un contrat d’accompagnement formalisera l’engagement de chacun et contractualisera la démarche.

L’adhésion de la personne est une condition sine qua non de la réussite du projet, même si cette adhésion peut rester fragile.

**Modalités de mobilisation de l’offre d’accompagnement existante ou nouvelle :**

L’accompagnement se fera par l’association TARMAC. SARTHE HABITAT interviendra pour les évaluations/entretiens en début et fin d’accompagnement. Le ou les représentants du bailleur seront présents lors des points réguliers autour des situations.

Le personnel de terrain de SARTHE HABITAT portera une vigilance particulière aux bénéficiaires tout au long de la période de l’accompagnement.

Le passage de relais se fera dans le cadre d’un bilan partagé et d’une formalisation de ce passage entre l’association et le bailleur.

**Adéquation du projet aux besoins spécifiques des publics ciblés par le projet :**

Actions priorisées par le PDAHLPD

Action 2.1.2 : « Développer les liens et partenariats entre les acteurs et dispositifs intervenant en faveur de la prévention des expulsions » (*action priorisée dans le cadre du programme nationale logement d’abord pour lequel la Sarthe est département pilote).*

Action 2.1.3 : coordonner l’action des dispositifs mis en œuvre à l’intersection entre l’hébergement et le logement pour fluidifier l’accès au logement.

**Actions priorisées dans le cadre du programme nationale « logement d’abord » pour lequel la Sarthe est département pilote.**

**Structuration de la relation bailleur/accompagnateur :**

* Mise en place d’un calendrier d’échanges pour chaque situation suivie.
* Convention avec l’association TARMAC pour acter précisément les domaines et limites d’intervention du bailleur et de l’association.
* Charte de confidentialité avec TARMAC (CNIL).

**Montage financier :**

**PARTENARIAT ET MONTAGE FINANCIER**

**Partenaires mobilisés :**

 Dispositifs santé (SAMSAH et AVSL de l’ADGESTI, CSAPA et CAARUD Montjoie, équipes mobiles de l’EPSM (établissement public de santé mentale), association Hygiène sociale.

 Dispositifs sociaux de droit commun (CCAS, MASP, associations tutélaires…).

 Dispositif FSL du Conseil Départemental.

 Dispositifs institutionnels : SPIP, CAF, intervenants sociaux de l’établissement public en santé mentale (EPSM), intervenants des circonscriptions d’action sociale et du RSA du département, CCAS.

Dispositifs liés à l’emploi (Missions locales …).

**CARACTERE EXPERIMENTAL OU INNOVANT DU PROJET**

* Approche globale à travers un accompagnement avec des acteurs sarthois de l’aide à la parentalité et de la santé.
* Dispositif qui n’existe pas en Sarthe.
* Accompagnement à un moment clé, de jeunes ménages en première expérience de logement.
* Logique de parcours résidentiels stabilisés.
* Possibilité de pérenniser le dispositif à travers la mobilisation de l'intermédiation locative et de la mise à disposition de temps de travailleurs sociaux de Sarthe Habitat.

**CHARGES** : sur un exercice annuel

1. Coût du temps passé au repérage des situations par le bailleur Sarthe Habitat : 200 € par ménage

*Base 20 logements : 200 x 20 =4 000 €*

1. Coût du temps passé à la pré-évaluation par le travailleur social du bailleur : 250 € par ménage

*Base 20 logements : 250 € X 20=5 000 €*

1. Coût du diagnostic par TARMAC : 360 € par ménage

*Base 20 logements : 360 € X 20 = 7 200 €*

1. Coût de la gestion locative par le bailleur (en partenariat avec tarmac) : 600 € par ménage

*Base 20 logements : 600 € X 20= 12 000 €*

1. Coût de l’accompagnement par TARMAC : 2 600 € par ménage

*Base 20 logements : 2 600 X 20= 52 000 €*

1. Coût global du projet : 80 200 € pour 20 accompagnements (4 010 € par ménage)

**PRODUITS** : sur un exercice annuel

Cofinancements apportés (apports du CD, des collectivités territoriales, EPCI et Etat, du bailleur) :

1. Temps de repérage, évaluations, accompagnement par le bailleur, financés par le bailleur : 24 900€.
2. Temps d’évaluation et d’accompagnement par TARMAC

5 200 € financés par la MILDECA région Pays de la Loire

10 000 financés dans le cadre du dispositif intermédiation locative de la DDCS de la Sarthe

## 40 100 € demandés au titre du FNAVDL

**CALENDRIER PREVISIONNEL OU DUREE DE L’ACTION**

Début de l’action : 01.01.2019 Fin de l’action : 31.12.2021 Durée : 3 ans

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | **An 1** | **An 2** | **An 3** |
| Fonds propres bailleurs | 24 900 | 24 900 | 24 900 |
| Subvention sollicitée1 au titre de l’appel à projet 10 000 logements Hlm accompagnés | **40 100** | 40 100 | 40 100 |
| Autres financements Intermédiation locative DDCS | **10 000** | 10 000 | 10 000 |
| MILDECA préfecture | **5 200** | 5 200 | 5 200 |
| **Total** | **80 200** | **80 200** | **80200** |

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **DEPENSES** | | | | | **RECETTES** |
|  | | | | |  |
|  |  | **An 1** | **An 2** | **An 3** |
|  | **Dépenses** |  |  |  |
| **subventionnables** : |  |  |  |
| Préciser la nature des |  |  |  |
| dépenses éligibles |  |  |  |
| Diagnostics et |  |  |  |
| accompagnement |  |  |  |
| - Diagnostic par | **7 200** | 7 200 | 7 200 |
| TARMAC |  |  |  |
| - Diagnostic par | **9 000** | 9 000 | 9 000 |
| Sarthe Habitat |  |  |  |
| - Accompagnement | **52 000** | 52 000 | 52 000 |
| social TARMAC |  |  |  |
| Gestion locative adaptée |  |  |  |
| - Réalisée par le  bailleur | **12 000** | 12 000 | 12 000 |
| - Réalisée par |  |  |  |
| l’opérateur de |  |  |  |
| l’accompagnement |  |  |  |
| Animation/coordination |  |  |  |
| - Réalisée par le |  |  |  |
| bailleur |  |  |  |
| - Réalisée par |  |  |  |
| l’opérateur de |  |  |  |
| l’accompagnement |  |  |  |
| Recrutement spécifique par |  |  |  |
| un bailleur dans le cadre du |  |  |  |
| projet |  |  |  |
| Ingénierie/prestation |  |  |  |
| Intellectuelle |  |  |  |
| Formations-actions liées au |  |  |  |
| projet |  |  |  |
|  | **Sous - Total** | **80 200** | **80 200** | **80 200** |
|  | **Autres dépenses liées à** | **An 1** | **An 2** | **An 3** |
| **la mise en œuvre du** |  |  |  |
| **projet – dépenses non** |  |  |  |
| **subventionnables** |  |  |  |
| *Aménagement et* |  |  |  |
| *équipements des logements* |  |  |  |
| *Aide sur quittance/remise* |  |  |  |
| *des loyers…* |  |  |  |
| *Accompagnement non* |  |  |  |
| *subventionnable (sanitaire,* |  |  |  |
| *médico-social…)* |  |  |  |
| **Dépenses** |  |  |  |
| **d’investissements** |  |  |  |
|  | **Sous – Total** |  |  |  |
|  | **Total** | **80 200** | **80 200** | **80 200** |

A noter ! En cas de cofinancement du projet par un autre organisme public, montant cumulé des financements publics (y compris de la CGLLS) inférieur ou égal à 80% du montant.

1 Sous réserve des décisions du FSI et du FNAVDL

**A renseigner par le comité de sélection « 4ème appel à projet logements accompagnés »**

Orientation des financements

FNAVDL : …………………………………………… euros de subvention

FSI – Innovation : ……………………….……… euros de subvention

FSI – Modernisation : ………………..………… euros de subvention